

Lyon le 2 juillet 2014

A Monsieur le Préfet de Région, préfet du Rhône  
A Madame la Rectrice de l'Académie de Lyon  
Monsieur le Ministre de l'Intérieur  
Madame la Ministre de la Justice

Objet : soutien aux lycéens sans papiers

À la veille des vacances d'été, la répression des sans-papiers se poursuit et même s'accélère pour les jeunes lycéens et lycéennes.

**ALKASIM**, jeune majeur de 17 ans, élève en CAP à Décines est en détention depuis le 2 avril. Déclaré majeur sur la base de tests osseux, il a été condamné à 5 mois de prison, à une interdiction du territoire et à rembourser une somme délirante au conseil général.

**KARINE**, scolarisée à Lyon, vient, elle aussi, d'être incarcérée à Corbas suite à ces mêmes tests osseux.

**NAREK** élève à Oullins, jeune mineur pris en charge par l'aide sociale à l'enfance a été incarcéré le 16 mai et condamné de la même façon à 2 mois de prison. Puis, la Cour d'appel de Lyon, s'est déclarée incompétente pour juger de son âge : il a été libéré... après trois semaines de prison.

Nous demandons **la libération immédiate d'Alkasim, de Karine et de tous les jeunes sans papiers emprisonnés** pour ces motifs et pour **l'arrêt immédiat de l'utilisation des tests osseux pour tout autre usage que médical et en particulier dans le cadre de procédures judiciaires.**

Elle demande la **levée des sanctions** portées à leur encontre (OQTF, peines financières...) et la réadmission à l'aide sociale à l'enfance des jeunes mineurs.

Nous exigeons qu'aucune mesure d'OQTF ne soit prise à l'encontre des jeunes sans papiers ; elle demande la régularisation immédiate de tous les jeunes sans papiers dans le respect du droit aux études pour tous et de la liberté de circulation.

Benoît Teste, secrétaire académique du SNES-FSU

